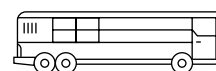


LES RÉSULTATS FINANCIERS

En 2018, l'UTP affiche un résultat bénéficiaire, et ce, pour la douzième année consécutive.



Cette année encore, les résultats de l'UTP témoignent de la qualité de gestion de l'organisation professionnelle. L'arrivée de nouveaux adhérents ferroviaires, la progression de la cotisation de la régie RATP et celle du financement du paritarisme - avec la prise en compte de la branche ferroviaire depuis le 1^{er} janvier 2018 - contribuent à la croissance des recettes et cela, en dépit d'une baisse d'un tiers de la part variable des cotisations des entreprises ferroviaires de fret. Celles-ci ont permis de mener de nombreuses études en 2018 et de faire face à la hausse des charges liées au développement de l'UTP. Les nouveaux locaux, dont dispose l'UTP depuis avril 2018, ont permis d'améliorer la qualité de travail des équipes et d'accueil des adhérents, notamment pour l'organisation des nombreuses réunions. Enfin, l'UTP soutient la réalisation de la plateforme de vérification des adresses de contrevenants (VACS) et FUTUR en TRAIN, Association pour le développement des formations et de la promotion des métiers ferroviaires (ADFPMF).



ACTIF (en euros)	31/12/2018			31/12/2017
	Brut	Amortissement	Net	Net
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	12 839,00	12 196,00	643,00	384,00
Logiciels	12 839,00	12 196,00	643,00	384,00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 846 707,00	1 979 546,00	9 867 161,00	9 660 680,00
Constructions	11 502 686,00	1 880 263,00	9 622 423,00	9 395 414,00
Installations techniques, matériels et outillages	4 406,00	1 639,00	2 768,00	973,00
Autres immobilisations corporelles	339 615,00	97 644,00	241 971,00	80 722,00
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	60 900,00	0,00	60 900,00	60 900,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	11 920 446,00	1 991 742,00	9 928 704,00	9 721 964,00
CRÉANCES	1 110 676,00		1 110 676,00	506 285,00
Acomptes fournisseurs	28 746,00		28 746,00	48 680,00
Clients et comptes rattachés	409 059,00		409 059,00	4 092,00
Autres créances	672 871,00		672 871,00	453 513,00
DISPONIBILITÉS	947 549,00		947 549,00	1 495 498,00
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	52 726,00		52 726,00	108 918,00
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	2 110 951,00		2 110 951,00	2 110 701,00
TOTAL ACTIF (I + II)	14 031 397,00	1 991 741,00	12 039 656,00	11 832 666,00

PASSIF (en euros)	31/12/2018		31/12/2017
		12 mois	12 mois
FONDS ASSOCIATIF			
Réserve générale		6 961 510,00	6 002 998,00
Report à nouveau		31 357,00	31 357,00
Résultat de l'exercice		525 264,00	958 512,00
TOTAL (I)		7 518 131,00	6 992 868,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)		0,00	64 550,00
FONDS DÉDIÉS/SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT (III)		78 485,00	72 120,00
TOTAL FONDS PROPRES (I + II + III)		7 596 616,00	7 129 538,00
EMPRUNTS ET DETTES			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 561 942,00	3 927 240,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		327 495,00	148 190,00
Dettes fiscales et sociales		481 574,00	502 365,00
Autres dettes		52 923,00	46 997,00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		19 105,00	78 010,00
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES (IV)		4 443 040,00	4 702 802,00
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		0,00	327,00
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)		12 039 656,00	11 832 666,00

PRODUITS D'EXPLOITATION (en euros)	2018	2017	Écart 2018 réalisé 2017 réalisé
	12 mois	12 mois	
Cotisations des adhérents TU/TI	3 116 781,00	2 836 917,00	279 864,00
Cotisations des membres associés	77 875,00	86 100,00	-8 225,00
Cotisations des adhérents ferroviaires *	1 564 473,00	1 617 827,00	-53 354,00
Cotisations des membres partenaires	0,00	0,00	0,00
Participation au FIER	0,00	0,00	0,00
Vente des publications UTP	7 472,00	13 178,00	-5 706,00
Recettes Salon – Bus d'Or	50 050,00	0,00	50 050,00
Subventions	37 500,00	0,00	37 500,00
Produits divers, transferts de charges, remboursements études, participation GITL	473 442,00	182 957,00	290 485,00
ADPFMF	76 566,00	43 477,00	33 089,00
VACS	3 969,00	3 857,00	112,00
Reprises provisions	72 120,00	35 089,00	37 031,00
TOTAL (I)	5 480 248,00	4 819 402,00	660 846,00

* YC SNCF passé auparavant en TU

CHARGES D'EXPLOITATION (en euros)	2018	2017	Écart 2018 réalisé 2017 réalisé
	12 mois	12 mois	
Dépenses – Fonctionnement général dont:	1 541 397,00	975 878,00	565 519,00
<i>Frais généraux</i>	869 692,00	741 572,00	128 120,00
<i>Frais d'édition des publications UTP</i>	58 638,00	97 703,00	-39 065,00
<i>Études/Conseils</i>	343 963,00	24 309,00	319 654,00
<i>Actions de communication</i>	269 104,00	112 294,00	156 810,00
Dépenses – Salon/GIE/Bus d'Or	98 533,00	28 106,00	70 427,00
Impôts, taxes et versements assimilés	276 730,00	279 938,00	-3 208,00
Salaires et traitements	1 822 417,00	1 683 716,00	138 701,00
Charges sociales	878 267,00	803 959,00	74 308,00
Autres charges de gestion courante	80 488,00	44 959,00	35 529,00
Dotations aux amortissements des immobilisations	578 290,00	342 756,00	235 534,00
Dotations aux provisions pour risques et charges	0,00	0,00	0,00
TOTAL (II)	5 276 121,00	4 159 313,00	1 116 808,00

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	204 127,00	660 089,00	-455 961,00
---	-------------------	-------------------	--------------------

PRODUITS FINANCIERS (en euros)	2018	2017	Écart 2018 réalisé 2017 réalisé
	12 mois	12 mois	
Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement			
Produits participations – GIE-VACS	389 523,00	187 672,00	201 851,00
Autres intérêts et produits assimilés	7 948,00	12 298,00	-4 350,00
TOTAL (III)	397 471,00	199 970,00	197 501,00

CHARGES FINANCIÈRES (en euros)	2018	2017	Écart 2018 réalisé 2017 réalisé
	12 mois	12 mois	12 mois
Intérêts et charges assimilées	62 399,00	36 506,00	25 893,00
TOTAL (IV)	62 399,00	36 506,00	25 893,00
2 - RÉSULTAT FINANCIER (III – IV)	335 071,00	163 464,00	171 607,00
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV)	539 199,00	823 553,00	- 284 354,00

PRODUITS EXCEPTIONNELS (en euros)	2018	2017	Écart 2018 réalisé 2017 réalisé
	12 mois	12 mois	12 mois
Sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00
Sur exercices antérieurs	0,00	509,00	- 509,00
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	0,00	0,00
Reprise sur provisions	64 550,00	199 000,00	- 134 450,00
TOTAL (V)	64 550,00	199 509,00	- 134 959,00

CHARGES EXCEPTIONNELLES (en euros)	2018	2017	Écart 2018 réalisé 2017 réalisé
	12 mois	12 mois	12 mois
Sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00
Sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00
VNC éléments actifs cédés	0,00	0,00	0,00
Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles	78 485,00	64 550,00	13 935,00
TOTAL (VI)	78 485,00	64 550,00	13 935,00
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	- 13 935,00	134 959,00	- 148 894,00
Engagements à réaliser sur subventions attribuées (VII)	0,00	0,00	0,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0,00	0,00	0,00
SOUS-TOTAL PRODUITS (I + III + V)	5 942 269,00	5 218 881,00	723 388,00
SOUS-TOTAL CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	5 417 005,00	4 260 369,00	1 156 636,00
5 - RÉSULTAT AVANT IMPÔTS (Produits – Charges)	525 264,00	958 512,00	- 433 248,00

LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

Mesdames, Messieurs les adhérents
du syndicat professionnel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du syndicat professionnel Union des transports publics relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

1. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans les règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- la note « Immobilisations » de l'annexe aux états financiers qui expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations.

Nos travaux ont consisté à apprécier le bien-fondé de la méthodologie mise en œuvre et les hypothèses sur lesquelles se fondent la comptabilisation des immobilisations, à revoir les calculs effectués par la société.

Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels pris isolément.

3. VÉRIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSÉS AUX ADHÉRENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 8 avril 2019,
Pour la société SOFREC Associés Franciliens
Laurent Rioux
Commissaire aux comptes

